

Dr. Ralph DerraÖffentlich bestellter und vereidigter Sachverständiger für
Verpackungsmaterialien, Boden- und Luftanalysen;
Sachverständiger in der Wasseranalytik

10 mai 2022

Dr. Dr/Ils-kr

**UNBEDENKLICHKEITSERKLÄRUNG
CERTIFICATE OF COMPLIANCE
CERTIFICAT DE CONFORMITE**eingetragen
registered no.
registré

57019 U 22

für
for
pourBlue Paper SAS
4, rue Charles Friedel
67017 Strasbourg
FranceProdukt
Product
ProduitBLUE FLUTE
BLUE LINER
BLUE ONE

Les produits fabriqués par la société mentionnée ci-dessus sont des qualités de papier qui sont utilisées pour l'emballage des produits alimentaires.

Elles ont été examinées par nous en tenant compte de la

BfR-„Methodensammlung zur Untersuchung von Papier, Karton und Pappe für den Lebensmittelkontakt“, aktueller Stand, in Verbindung mit dem BfR-Leitfaden "Untersuchung der Stoffübergänge von Bedarfsgegenständen aus Papier, Karton und Pappe" vom 26.02.2015,

(BfR "Collection de méthodes pour l'examen du papier et du carton pour le contact alimentaire", état actuel), en lien avec la directive du BfR "Examen des transferts de substances des articles de consommation en papier et carton", du 26 février 2015),

à l'égard des matières premières, des additifs de fabrication et de spéciaux additifs de finissage ainsi qu'à l'égard de la libération des substances indésirables pour la santé.

De plus, une analyse de la teneur en métaux lourds a été réalisée selon la

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994 concernant des emballages et déchets d'emballages, Bulletin Officiel des Communautés Européennes L 365/10 du 31 décembre 1994, dernière modification par la Directive (UE) 2018/852 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018, Journal Officiel de l'Union Européenne L 150/141 du 14 juin 2018,

ainsi que selon le

Modèle Toxique Législation présenté par la Source Reduction Council de CONEG du 14 décembre 1989, dernière modification du décembre 2008.

Les qualités de papier sont conformes aux déclarations du

Règlement (CE) N° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE, Journal Officiel de l'Union Européenne L 338/4 du 13 novembre 2004, modifié en dernier lieu par l'article 5 du Règlement (UE) 2019/1381 du 20 juin 2019, Journal Officiel de l'Union Européenne L 231/1 du 6 septembre 2019, article 3, 1. a) et b),

ainsi que du

Lebensmittel-, Bedarfsgegenstände- und Futtermittelgesetzbuch (Lebensmittel- und Futtermittelgesetzbuch - LFGB) in der Fassung der Bekanntmachung vom 15. September 2021 (BGBl. I S. 4253), zuletzt geändert durch Artikel 7 des Gesetzes vom 27. September 2021 (BGBl. I S. 4530), §§ 30 und 31,

(Code concernant les Produits Alimentaires, les Produits de Consommation et les Matières Fourragères (Code concernant les Produits Alimentaires et les Matières Fourragères - LFGB) dans la version de la notification du 15 septembre 2021 (BGBl. I p. 4253), dernière modification par l'article 7 du décret du 27 septembre 2021 (BGBl. I p. 4530), §§ 30 et 31),

et elles sont admises selon la

BfR-Empfehlung XXXVI. Papiere, Kartons und Pappen für den Lebensmittelkontakt, neugefasst durch 62. Mitteilung, Bundesgesundheitsblatt 14 (1971) 83, zuletzt geändert durch 225. Mitteilung, Bundesgesundheitsblatt 65 (2022) 525-526, Stand vom 01.04.2022,

(BfR-Recommandation XXXVI. Papiers et cartons pour contact alimentaire, révisée par la 62^e notification, Bundesgesundheitsblatt 14 (1971) 83, modifiée en dernier lieu par la 225^e notification, Bundesgesundheitsblatt 65 (2022) 525-526, état du 1^{er} avril 2022).

Les exigences concernant les teneurs en métaux lourds de la

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994 concernant des emballages et déchets d'emballages, Bulletin Officiel des Communautés Européennes L 365/10 du 31 décembre 1994, dernière modification par la Directive (UE) 2018/852 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018, Journal Officiel de l'Union Européenne L 150/141 du 14 juin 2018,

ainsi que du

Modèle Toxique Législation présenté par la Source Reduction Council de CONEG du 14 décembre 1989, dernière modification du décembre 2008,

sont respectées.

Ainsi, les qualités de papier **BLUE FLUTE**, **BLUE LINER** et **BLUE ONE**, selon l'échantillon présenté, peuvent être employées sans restriction pour l'emballage des produits alimentaires. À ce propos, elles peuvent être en contact direct avec des aliments secs, non-gras ainsi qu'avec des aliments qui sont lavés ou épluchés avant la consommation, et peuvent être employées pour l'emballage secondaire. Dans le cas d'aliments secs, non-gras avec une grande surface, une attention particulière doit être accordée au transfert de substances volatiles et hydrophobes sur la phase gazeuse. En effet, cela peut par exemple être pris en compte au moyen de l'utilisation additionnelle d'un emballage intermédiaire adéquat.

Ce certificat de conformité est valable pour la durée de 2 années et comprend 4 pages.

Décision de certification



staatlich anerkannter Sachverständiger
zur Untersuchung der Gegenproben von
Verpackungsmitteln aus Papier, Pappe,
Kunststoffen, Glas, Weißblech und
sonstigen Metallverpackungen auf ihre
Lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit

(Höfert)

Chimiste aux denrées
alimentaires diplômé
et admis par l'état



**Staatlich anerkannter Sachverständiger
zur Untersuchung der Gegenproben von
Verpackungsmitteln aus Papier, Pappe,
Kunststoffen, Glas, Weißblech und
sonstigen Metallverpackungen auf ihre
Lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit**

Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of packaging materials, attested by the Aschaffenburg Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse des matériaux d'emballage, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Aschaffenburg.

State registered expert for the analysis of contrasting samples of packaging materials of paper, board, plastics, glass, tin plate and other metallic packaging materials as to their suitability for use with foodstuffs.

Expert public pour l'étude du contrôle des contre-échantillons d'emballages de papier, cartons, plastiques, verre, fer-blanc et d'autres emballages métalliques concernant leur conformité alimentaire.



Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of soil and air, attested by the Aschaffenburg Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse du sol et de l'air, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Aschaffenburg.

Die Rücklagen des untersuchten Materials werden bei der Gutachterstelle verwahrt.
Dieses Dokument ist eine Übersetzung einer deutschen Originalversion. In Streitfällen ist das Originaldokument die rechtlich bindende Version.
Réserve du matériel analysé est gardée au bureau de l'expert.
Ce document est une traduction d'un original en Allemand. En cas de litige, c'est seulement le document original qui fait légalement foi.